



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30

ATTENDU QUE le décompte #1 comprenait des travaux supplémentaires pour un montant de 85 634,70 \$;

ATTENDU QUE le décompte #4 comprenait des travaux supplémentaires pour un montant de 87 981,63 \$;

ATTENDU QUE le coût des travaux supplémentaires doit être approuvé par le conseil municipal;

ATTENDU QUE les travaux sont complétés à 100 %;

ATTENDU QUE notre firme d'ingénieurs-conseils recommande le paiement du décompte #6;

ATTENDU le rapport au conseil en date du 9 mars 2018 du directeur du Service des travaux publics et génie;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles au règlement d'emprunt 449-11-2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à payer à Construction T.R.B. Inc. la somme de 64 106,39 \$, taxes incluses et tenant compte d'une retenue de 5 %, selon le décompte progressif #6, le tout conditionnellement à l'obtention des quittances.

QUE le conseil municipal accepte les travaux supplémentaires effectués pour un coût de 11 746,23 \$, plus taxes et incluant la retenue contractuelle de 5 %.

QUE le conseil autorise l'acceptation provisoire des travaux.

RÉSOLUTION N° 136-03-2018

**DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ET CERTIFICATS D'AUTORISATION
APPROUVÉES
PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 aux demandes de permis et de certificats;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables aux demandes;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 26 février 2018, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés aux demandes;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés en soutien aux demandes de permis de construction et certificats d'autorisation pour les propriétés suivantes, et ce, aux conditions énumérées s'il y a lieu :

Adresse des travaux	Type de travaux Numéro de plans	Conditions
Chemin des Entreprises, lot 5 461 656	Nouvelle construction 2018-022	La porte centrale doit être alignée avec le pignon. Les fenêtres du haut et du bas doivent être alignées.
24, avenue de la Gare	Remplacement du revêtement extérieur 2018-027	Sans objet



**Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

Adresse des travaux	Type de travaux Numéro de plans	Conditions
121, rue Principale	Couleur et choix du revêtement extérieur 2018-033	Utiliser la deuxième proposition, soit celle en rouge et gris.
200, avenue de la Gare	Modification de l'apparence extérieure sur une portion de revêtement 2018-035	Sans objet

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois suivant son adoption.

RÉSOLUTION N° 137-03-2018

**DEMANDE PERMIS DE CONSTRUCTION REFUSÉE
PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à la demande;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 26 février 2018, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse les plans déposés en soutien à la demande permis de construction pour la propriété suivante, et ce, aux motifs énumérés :

Adresse des travaux	Type de travaux Numéro de plans	Motifs
201, avenue de la Gare	Construction de structures décoratives au-dessus des îlots de pompes 2018-026	La structure décorative proposée est trop voyante par sa couleur et n'apporte rien sur le plan de l'architecture. Dans l'objectif de favoriser une intégration architecturale optimale de toutes les interventions, ces structures ne font pas la promotion de l'excellence dans le design architectural.

RÉSOLUTION N° 138-03-2018

**DEMANDES DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE APPROUVÉES
PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 aux demandes de certificat;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables aux demandes;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 26 février 2018, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés aux demandes;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés en soutien aux demandes de certificat d'autorisation d'affichage pour les propriétés suivantes, et ce, aux conditions énumérées s'il y a lieu :



**Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

Nom du commerce Adresse	Type d'affichage Numéro de plans	Conditions
LCB Photo 200, rue Principale, local 15	Enseignes communautaire et suspendue 2018-023	Sans objet
Rona 180, rue Principale	Enseignes à plat et sur poteaux 2018-024	L'enseigne doit être de forme rectangulaire et comporter une doucine sur le pourtour.
Rona 2248, chemin Jean-Adam	Enseigne sur poteaux 2018-025	L'enseigne doit être de forme rectangulaire et comporter une doucine sur le pourtour.
Clinique Evacorps 9, avenue Lanning	Enseigne suspendue 2018-029	L'enseigne doit avoir la même forme que celle de « Dr Pierre Tardif ».
Trattoria Di Mitrio Ristorante Italienne 10, avenue Filion	Enseigne sur poteau 2018-030	Utiliser la deuxième option, soit celle avec le dessus ayant une forme arrondie.
L'Exotique 228, rue Principale	Enseigne à plat 2018-031	Sans objet

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois suivant son adoption.

RÉSOLUTION N° 139-03-2018

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE REFUSÉE
PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à la demande;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 26 février 2018, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse les plans déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété suivante, et ce, aux motifs énumérés :

Nom du commerce Adresse	Type d'affichage Numéro de plans	Motifs
Vrai ou Faux? Soins de beauté signés Louise Richer 108, rue Principale	Enseigne sur structure communautaire 2018-028	L'enseigne ne doit pas comporter de visage, le lettrage doit être repositionné dans le centre de l'enseigne et celle-ci doit comporter du relief.

RÉSOLUTION N° 140-03-2018

STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT

ATTENDU la présentation des statistiques de permis pour le mois de février 2018;

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30

ATTENDU QU'au mois de février 2018, 34 permis ont été délivrés pour une valeur totale de 1 890 297 \$, comparativement à 27 permis pour une valeur totale de 377 000 \$ en février 2017, soit un total à date de 4 033 797 \$ pour 2018 comparativement à 861 000 \$ pour la même période en 2017. Le nombre de permis de nouvelle construction délivrés en février 2018 est de 2, soit un total à date de 4 pour l'année, comparativement à 0 en 2017 et 4 en 2016 à la même période;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt des statistiques de construction du Service de l'urbanisme pour le mois de février 2018.

RÉSOLUTION N° 141-03-2018

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
113, CHEMIN HENRI-POITRAS

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 26 février 2018;

ATTENDU l'avis public publié le 28 février 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure au Règlement de zonage no 222-2008 et ses amendements, pour la propriété du 113, chemin Henri-Poitras située dans la zone HV 111, afin de permettre la construction d'un balcon et d'un escalier, en cour avant du bâtiment principal, empiétant de 0 à 2 m sur une longueur de 7 m dans la marge de recul de 18 m de la ligne des hautes eaux prescrite à l'article 105.

RÉSOLUTION N° 142-03-2018

CHEMIN DE LA SAPINIÈRE
LOT PROJETÉ 6 189 789, PLANS 2018-002
LOTISSEMENT ET CONTRIBUTION AUX FINS DE PARCS,
TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS

ATTENDU l'application du règlement de lotissement no 223-2008 au projet;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve la demande de permis de lotissement pour le lot projeté 6 189 789, situé sur le chemin de la Sapinière.

QUE le conseil accepte de prendre la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels de 10 %, en vertu du paragraphe 3° de l'article 51 du Règlement de lotissement numéro 223-2008 et ses amendements, comme suit :

- une portion de terrain reliant les chemins de la Sapinière et Kilpatrick ainsi qu'une portion de terrain donnant sur le chemin Kilpatrick permettant l'aménagement de quatre cases de stationnement;
- une somme monétaire représentant la différence entre le 10 % requis et la valeur de la portion de terrain cédée.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30

RÉSOLUTION N° 143-03-2018

CHEMIN DES GRANDS-BOIS
LOTS PROJETÉS 6 211 775 ET 6 211 776, PLANS 2018-037
LOTISSEMENT

ATTENDU l'application du règlement de lotissement no 223-2008 au projet;

ATTENDU le plan cadastral préparé par Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre (minutes 2848);

ATTENDU QUE le projet de lotissement vise à créer un lot de forme irrégulière par rapport à la situation existante;

ATTENDU QUE les deux lots visés par la demande sont déjà construits;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve la demande de permis de lotissement pour les lots projetés 6 211 775 et 6 211 776, situés sur le chemin des Grands-Bois, à la condition de modifier le plan projet de lotissement préparé par Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre, (minutes 2848) de sorte que seule la portion de forme triangulaire, dans le lot actuel 5 296 266, ayant une longueur de 26,70 m en bordure du chemin des Grands-Bois et une profondeur de 23,27 m le long de la ligne de lot, soit annexée au lot 5 296 263 pour former le nouveau lot 6 211 775.

RÉSOLUTION N° 144-03-2018

MONTÉE VICTOR-NYMARK
LOTS PROJETÉS 6 155 788, 6 155 962 ET 6 194 980 À 6 194 982, PLANS 2018-038
LOTISSEMENT

ATTENDU l'application du règlement de lotissement no 223-2008 au projet;

ATTENDU le plan cadastral préparé par Roch Labelle, arpenteur-géomètre portant le numéro de minute 13 467;

ATTENDU la résolution du conseil 027-01-2018 approuvant la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve la demande de permis de lotissement pour les lots projetés 6 155 788, 6 155 962 et 6 194 980 à 6 194 982, situés sur la montée Victor-Nymark.

RÉSOLUTION N° 145-03-2018

COMITÉ CONSULTATIF DE LA POLITIQUE CULTURELLE
AJOUT DE MEMBRES

ATTENDU la formation du comité consultatif en août 2017 pour le suivi du plan d'action de la Politique culturelle et de l'entente de développement culturel;

ATTENDU QUE le comité consultatif est composé de cinq membres, soit mesdames Julie Gratton, citoyenne, Claire Lefebvre, Johanne Martel et Marie-Hélène Roy, représentantes du milieu culturel, de même que monsieur Pierre Urquhart, directeur général de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur;

--	--



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30

ATTENDU QUE le comité recommande l'ajout de membres représentants d'autres clientèles ou organismes;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE trois nouveaux membres soient nommés au comité consultatif de la Politique culturelle, soit mesdames Nancy Belhumeur, représentante du Musée du ski des Laurentides, Lawrence Gamache, représentante des aînés, et monsieur Alexandre Filion, représentant des jeunes.

RÉSOLUTION N° 146-03-2018

**PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE
CÉLÉBRATIONS LOCALES DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2018**

ATTENDU QUE le Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête nationale du Québec 2018 doit être présenté pour le 6 avril au plus tard;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE la directrice adjointe du Service de la vie communautaire soit autorisée à présenter la demande pour le Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête nationale du Québec 2018 et à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

RÉSOLUTION N° 147-03-2018

**PROGRAMME D'ASSISTANCE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES (PAFLPH)
2018-2019**

ATTENDU QUE le Programme d'assistance au loisir des personnes handicapées (PALPH) 2018-2019 doit être présenté au plus tard le 23 mars 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE la directrice du Service de la vie communautaire soit autorisée à présenter une demande pour le Programme d'assistance au loisir des personnes handicapées (PAFLPH) 2017-2018 et à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

RÉSOLUTION N° 148-03-2018

**NOMINATION - JOURNALIER-OPÉRATEUR SPÉCIALISÉ, VOLET MACHINERIE LOURDE
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

ATTENDU l'abolition d'un poste de journalier-opérateur;

ATTENDU la création du poste de journalier-opérateur spécialisé, volet machinerie lourde;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines en date du 26 février 2018;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE monsieur Maxime Verreault soit nommé à titre de journalier-opérateur spécialisé, volet machinerie lourde au Service des travaux publics et génie, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Saint-Sauveur.

QUE son entrée en fonction soit effective en date du 3 avril 2018.

RÉSOLUTION N° 149-03-2018

NOMINATION - JOURNALIER-OPÉRATEUR SPÉCIALISÉ, VOLET HYGIÈNE DU MILIEU - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU l'abolition d'un poste de journalier-opérateur;

ATTENDU la création du poste de journalier-opérateur spécialisé, volet machinerie lourde;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines en date du 26 février 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE monsieur Ludovic Drevin soit nommé à titre de journalier-opérateur spécialisé, volet hygiène du milieu au Service des travaux publics et génie, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Saint-Sauveur.

QUE la date de son entrée en fonction soit convenue entre les parties.

RÉSOLUTION N° 150-03-2018

NOMINATION - PRÉPOSÉ A LA BIBLIOTHÈQUE SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU la nomination de madame Colleen Gallagher à titre de bibliotechnicien lors de la séance du 19 décembre 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un employé au poste de préposé à la bibliothèque;

ATTENDU QUE madame Josée Dion, secrétaire au Service de la vie communautaire, occupe le poste depuis le 8 janvier 2018;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines en date du 26 février 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE madame Josée Dion soit nommée à titre de préposée à la bibliothèque au Service de la vie communautaire, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Saint-Sauveur.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30

RÉSOLUTION N° 151-03-2018

EMBAUCHE - SECRÉTAIRE
SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU la tenue des entrevues de quatre candidates;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines en date du 13 mars 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE madame Mélanie Douville soit embauchée à titre de secrétaire au Service de la vie communautaire, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Saint-Sauveur.

QUE la date de son entrée en fonction soit convenue entre les parties.

RÉSOLUTION N° 152-03-2018

EMBAUCHE - EMPLOIS ÉTUDIANTS
PERSONNEL DE COORDINATION - PROGRAMME DES CAMPS 2018

ATTENDU QU'il y a des postes à combler pour l'équipe de coordination au Programme des camps;

ATTENDU les entrevues réalisées par mesdames Eve Pichette-Dufresne et Marie-Lyne Dubé, techniciennes en loisirs;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 1^{er} mars 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE mesdames Catherine Blais-Delisle et Daphné O'Shaughnessy soient embauchées aux postes de coordonnatrices;

QUE mesdames Joëllie Plante et Alexandra Gagnon-Tillard soient embauchées aux postes de coordonnatrices adjointes;

QUE madame Catherine Dulude soit embauchée au poste d'intervenante.

QUE la date de leur entrée en fonction soit convenue entre les parties.

RÉSOLUTION N° 153-03-2018

EMBAUCHE
POMPIERS À TEMPS PARTIEL

ATTENDU la restructuration des équipes nécessaire à la suite de la mise en place d'un service de premiers répondants;

ATTENDU la candidature de messieurs Félix Thibault et Olivier Bergeron;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des incendies en date du 28 février 2018;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE messieurs Félix Thibault et Olivier Bergeron soient embauchés à titre de pompier à temps partiel, et ce, selon les conditions de travail prévues à l'entente salariale de travail des pompiers de Saint-Sauveur/Piedmont.

QUE la date de leur entrée en fonction soit convenue entre les parties.

RÉSOLUTION N° 154-03-2018

EMBAUCHE - AGENT TECHNIQUE
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU la tenue des entrevues de quatre candidats;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines en date du 1^{er} mars 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE monsieur Anthony Reid soit embauché à titre d'agent technique au Service des travaux publics et génie, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Saint-Sauveur.

QUE son embauche soit effective en date du 3 avril 2018.

RÉSOLUTION N° 155-03-2018

EMBAUCHE - CONTREMAÎTRE ATELIER MÉCANIQUE
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU la tenue des entrevues de cinq candidats;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines en date du 1^{er} mars 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE monsieur Patrick Tremblay soit embauché à titre de contremaître atelier mécanique au Service des travaux publics et génie, selon les termes et conditions prévues au Recueil des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Saint-Sauveur, incluant une période annuelle de vacances de cinq semaines, et ce, dès la première année.

QUE le salaire annuel de M. Tremblay soit fixé selon l'échelon 14 de la classe 4 de la Politique de gestion de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Saint-Sauveur.

QUE la date de son entrée en fonction soit convenue entre les parties.

RÉSOLUTION N° 156-03-2018

EMBAUCHE - TECHNICIEN EN URBANISME

ATTENDU la tenue des entrevues de six candidats;

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines en date du 1^{er} mars 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE madame Eve-Lyne Dagenais soit embauchée à titre de technicienne en urbanisme, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Saint-Sauveur.

QUE la date de son entrée en fonction soit convenue entre les parties.

RÉSOLUTION N^o 157-03-2018

DEMANDE D'APPUI - HÔPITAL RÉGIONAL DE SAINT-JÉRÔME - MODERNISATION ET AGRANDISSEMENT DE L'HÔPITAL

ATTENDU la demande d'appui de la Ville de Saint-Jérôme en date du 27 février 2018 pour l'avancement de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme / Hôpital régional de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE, depuis son ouverture en 1950, l'Hôpital régional de Saint-Jérôme poursuit sa mission de prestation de soins et de services de santé en réponse aux besoins de la population du Grand Saint-Jérôme et de l'ensemble de la région administrative des Laurentides, et ce, à titre d'hôpital régional;

ATTENDU QUE la population des Laurentides était de 319 000 personnes en 1986 et qu'en 2017, elle a atteint plus de 609 441 personnes. En 2025, la population sera de 670 000 personnes, selon l'Institut de la statistique du Québec;

ATTENDU QUE l'Hôpital régional de Saint-Jérôme dessert l'ensemble des MRC des Laurentides au niveau d'un vaste éventail de spécialités médicales et chirurgicales permettant d'offrir à la population de nombreux services spécialisés dans la région;

ATTENDU QU'il est établi que la région des Laurentides est sous-financée par le gouvernement du Québec en matière de santé depuis plusieurs années considérant la croissance de la population et son vieillissement;

ATTENDU QUE le 22 décembre 2017, le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides a déposé un projet de modernisation et d'agrandissement de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme totalisant 400 M\$ au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur demande au gouvernement du Québec un engagement formel de procéder à la modernisation et à l'agrandissement de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme.

La Ville demande au gouvernement du Québec d'inscrire la modernisation et l'agrandissement de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme au Plan québécois des infrastructures (PQI) 2015-2025.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à M. Philippe Couillard, Premier ministre du Québec, à M. Gaétan Barrette, ministre de la santé et des services sociaux, à M. Pierre Arcand, président du Conseil du trésor, à Mme Christine St-Pierre, ministre responsable de la région des Laurentides, ainsi qu'à M. Marc Bourcier, député de Saint-Jérôme.

QU'une copie de la présente résolution soit également transmise à M. François Foisy, président directeur général du CISSSS des Laurentides.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

RÉSOLUTION N° 158-03-2018

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée.

Jean-François Gauthier
Greffier et directeur des
Services juridiques

Jacques Gariépy
Maire

NON APPROUVÉ